

DOSSIER D'INSCRIPTION ET FICHE SANITAIRE



MONDIAL JUNIOR - 15, boulevard de la République - 13100 Aix-en-Provence (FRANCE)

☎ 04 42 38 75 55 • Fax 04 42 38 75 58

E-mail : mondialjunior@orange.fr • www.mondialjunior.com

Photo
(indispensable)

Merci de remplir avec attention ce dossier et notamment les renseignements médicaux

Le séjour centre ou circuit : du / / au / /

Toussaint Février Pâques Juillet Août

Comité d'Entreprise : MAIRIE : INDIVIDUEL

Pour les séjours à l'étranger hors Europe : N° passeport **Date d'émission**

Si vous n'avez pas encore de passeport lors de l'inscription, merci de nous communiquer ces informations le plus rapidement possible.

Pour les séjours à l'étranger se référer au paragraphe 8 des Formalités Administratives. Attention au délai d'obtention pour la carte nationale d'identité et le passeport.

L'enfant Nom : Prénom :

SEXE : Masculin Féminin Né(e) le :

Régime particulier (végétarien...) Age :

Vacances Hiver		L'enfant sait-il nager ?	
Taille de l'enfant :	Pointure :	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Option choisie : <input type="checkbox"/> ski <input type="checkbox"/> surf (si le séjour permet le choix d'une option)		<small>Pour les séjours avec voile, surf des mers, body-board, sports d'eau vive ou plongée merci de nous adresser un mois avant le séjour une photocopie du brevet des 20 mètres nage libre obligatoire pour la pratique de ces activités, en indiquant le lieu et les dates du séjour. Attention aux nouvelles conditions d'obtention de cette attestation (cf - Mémento du séjour de votre enfant).</small>	

Le responsable de l'enfant

Nom :

Nationalité :

État Civil : Célibataire Marié Veuf Divorcé Vie martitale

ADRESSE :

Adresse Mail (obligatoire) :

Téléphone domicile : Téléphone travail père :

Portable père : Portable mère : Téléphone travail mère :

Autre personne à prévenir en cas d'urgence : Téléphone :

père mère tuteur

Prénom :

Profession :

Assuré Social N°:

Mutuelle :

Autorisation des parents

Je soussigné(e) père mère tuteur de

Après avoir pris connaissance du règlement ci-dessous ainsi que de la charte du participant et en accepter tous les termes, déclare autoriser mon enfant à participer au centre de vacances.

• J'autorise le Directeur du Centre de vacances à faire soigner mon enfant et, en cas d'urgence, à faire pratiquer les interventions chirurgicales suivant les prescriptions des médecins.

• Je m'engage à rembourser à l'association Mondial Junior les frais médicaux et pharmaceutiques nécessaires à mon enfant durant le séjour.

• Je m'engage à prendre à ma charge les suppléments dus à un retour individuel de mon enfant en cas de renvoi, ainsi que les frais d'accompagnement.

• En cas d'interruption du séjour de mon enfant (maladie, renvoi...), aucun remboursement du prorata du nombre de jours restant ne sera effectué par Mondial Junior.

• J'autorise mon enfant à fumer (pour les + 16 ans)
OUI NON

• J'adhère à l'assurance annulation : OUI NON
Si oui, règlement à effectuer et à adresser directement à Mondial Junior (cf. paragraphe 7 des Conditions particulières).

Fait à le

Signatures des parents :

(Faire précéder la signature de la mention "Lu et approuvé" en toutes lettres)

Conditions particulières

Les séjours de Mondial Junior sont réservés exclusivement aux membres adhérents de l'association.

1. Vie au centre - Renvoi d'un enfant

La vie de groupe implique un comportement responsable et une attitude respectueuse envers les autres enfants et les adultes. Le directeur fixe les règles de conduite à respecter durant le séjour. Nous nous réservons le droit de mettre fin au séjour d'un enfant dont le comportement nuirait à l'harmonie du groupe. Si pour des raisons graves l'équipe d'encadrement est obligée de renvoyer un enfant en cours de séjour, les frais de voyages (retour) ainsi que ceux aller-retour de l'accompagnateur, sont à la charge des familles, sans aucun remboursement des frais de séjour. La consommation d'alcool et de drogue est formellement interdite et est passible de renvoi. Le vol sous toutes ses formes n'est jamais toléré et entraîne le renvoi du centre.

2. **Frais médicaux et pharmaceutiques remboursables**
Toutes sommes avancées par le centre de Vacances, pour le règlement des frais médicaux seront intégralement remboursées par les familles. A charge, pour celles-ci de se faire ensuite rembourser les frais par la sécurité sociale à la fin du séjour et leur mutuelle.

3. **Mesure d'urgence**
Que ce soit à la suite d'un accident ou d'un malaise non consécutif à un accident, la direction du centre est autorisée à prendre toute mesure d'urgence qui lui paraît nécessaire.

4. **Voyage des participants**
Mondial Junior prend en charge les enfants qui lui sont confiés le jour du départ à l'heure fixée pour le rassemblement du groupe et au point de rendez-vous indiqué sur les convocations, et ce jusqu'au moment de la dispersion de ce groupe au retour.
La responsabilité de Mondial Junior ne saurait être mise en cause pour les accidents ou les incidents qui pourraient survenir aux enfants, soit le jour du départ entre leur domicile et le point de rassemblement, soit le jour du retour entre le point de dispersion du groupe et leur domicile.

5. **Traitement médical**
Si l'enfant est en cours de traitement, les médicaments devront être remis au responsable du séjour. Mondial Junior décline toute responsabilité, en cas d'accident, si cette clause n'est pas respectée. Les parents devront prévenir l'association avant le début du séjour de tous problèmes médicaux ou autres, affectant l'enfant (ex : maladie contagieuse). Si cette clause n'est pas respectée, l'association se réserve le droit de renvoyer l'enfant. A charge de la famille d'assumer les frais de déplacement de l'enfant et de l'accompagnateur.

6. **Assurance - Vol - Perte**
Mondial Junior ne peut être tenue pour responsable du vol, de la perte ou de la détérioration d'effets ou d'objets personnels (sauf faute avérée de l'encadrement).
Les sommes d'argent en possession des enfants peuvent être confiées à l'équipe d'encadrement qui les tient à tout moment à la disposition de leur titulaire.
L'assurance comprise dans le séjour couvre la responsabilité civile, individuelle-accident et l'assistance rapatriement.

Ne pas couverts : les actes de vandalisme, les destructions volontaires, les vols qualifiés dont pourraient être responsables les enfants, le vol d'espèces, la perte ou la détérioration des affaires ou vêtements de l'enfant, les frais engagés pour cause de maladie. La responsabilité financière de tels actes incomberait aux responsables de l'enfant et non à celle de Mondial Junior. En cas de vols, dont pourraient être victimes les enfants, la responsabilité de Mondial Junior est limitée au contrat souscrit à notre société d'assurance.

7. **Assurance annulation (facultative) et frais d'annulation**
Montant : 22 € pour tous les séjours.

L'assurance vous couvre lorsque vous vous trouvez dans l'obligation d'annuler le séjour (avant la date de départ) pour les raisons suivantes (résumé des garanties) :

- Le décès du participant, de ses ascendants ou descendants en ligne directe, des frères, des sœurs, des beaux-frères ou des belles sœurs du participant.
- Une maladie médicalement constatée ou un accident corporel subit y compris lors d'un attentat, entraînant l'impossibilité de quitter la chambre pendant une durée minimum de huit jours : clause valable pour le participant mineur.
- Le licenciement économique du père, de la mère ou de la personne ayant financé le séjour.
- Cette assurance ne peut s'exercer pour tout fait provoqué intentionnellement par le participant. Si l'assurance fonctionnelle, le séjour est remboursé en totalité moins une franchise de 40 € de frais de dossier.

Si l'assurance annulation n'est souscrite, les frais d'annulation suivants seront appliqués :

- Plus de 31 jours avant le départ : le versement de 30% du montant total du séjour versé à l'inscription reste acquis à l'association.
- Entre 31 et 8 jours avant le départ : il sera retenu 80% du montant total du séjour.
- Moins de 8 jours avant le départ : le montant total du séjour sera retenu.

8. IMPORTANT : Formalités administratives

Les familles sont responsables des documents nécessaires à un voyage à l'étranger :

* Pour les séjours en Europe : carte nationale d'identité en cours de validité et autorisation de sortie du territoire en cours de validité ou passeport en cours de validité.

* Pour les séjours dans des pays hors Europe : le passeport en cours de validité.

Attention ! pour les séjours aux USA, se reporter aux nouvelles procédures administratives.

Pour les jeunes de nationalité autre que française, les familles doivent s'informer auprès de leur consulat ou ambassade.

Pour les séjours de la Communauté Européenne (ex : Grèce, Espagne,...) se procurer auprès de sa Caisse d'Assurance Maladie la carte européenne d'assurance maladie pour la prise en charge des frais médicaux.

RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES DES PARENTS

- Médicales :
- Alimentaires :
- Comportementales :

L'enfant mouille-t-il son lit ? Régulièrement : OUI NON Occasionnellement : OUI NON
Dans l'affirmation, ajouter au trousseau 1 alaise et 2 pyjamas supplémentaires.
L'enfant, s'il s'agit d'une fille est elle réglée ? OUI NON

CERTIFICAT MÉDICAL

A remplir par le médecin ou, à défaut, à remplir sur l'honneur par les parents
Le Docteur en médecine, soussigné (nom, adresse) :

Certifie avoir examiné l'enfant et atteste de son aptitude à s'intégrer dans une colonie de vacances et à pratiquer des activités physiques et sportives, notamment les sports à risques suivants :

- Voile Alpinisme Ski / Surf Canoë Natation Surf des mers
- Équitation Spéléologie Plongée sous-marine Sports d'eau vive

Sports dont la pratique n'est pas autorisée :

(note : l'ensemble de ces sports ne sera forcément proposé durant le séjour de votre enfant)

Certifie l'exactitude des dates de vaccinations ci-dessous :

(indiquer le mois et l'année de vaccinations et injections de sérum)

VACCINATIONS

DATE

DERNIER RAPPEL

B.C.G.

D.T.P.

TETRACOQ

Autres Vaccins

SÉRUMS

Sérum antidiphthérique

Sérum antitétanique

Autres Sérums

MOIS

ANNÉE

Renseignements relatifs à l'enfant (cocher la case et mentionner la date s'il y a lieu)

- Typhoïde/...../..... Scarlatine/...../..... Rougeole/...../.....
- Diphtérie/...../..... Coqueluche/...../..... Oreillons/...../.....
- Otites/...../..... Asthmes/...../..... Rhumatismes/...../.....

Autres maladies (indiquer lesquelles et dates) :

Date

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Signature du responsable légal

Signature et cachet du médecin